

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-12-6

Séance du jeudi 21 septembre 2023

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique
KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à CLAUSS Robin
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

ABSENTE :

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 portant délégations du Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,

VU les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020 et n° CP-2020-10-6-3 du 23 octobre 2020 allouant des subventions respectivement aux communes de WILLER-SUR-THUR, ODEREN, LE BONHOMME et de LINTHAL au titre de la démarche GERPLAN pour des améliorations pastorales,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis favorable de la Commission Territoriale de Centre Alsace et de l'équité territoriale et de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 4 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agglomération de Mulhouse et de la Commission Territoriale Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 8 septembre 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention d'un montant total de 53 884 € (dont 19 076 € en investissement et 34 808 € en fonctionnement) à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- Précise que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- Proroge jusqu'au 31 décembre 2024, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité de la subvention d'un montant de 30 344 € accordée à la commune de WILLER-SUR-THUR dans le cadre de la démarche

- GERPLAN (dossier n° GPL04413) par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020,
- Proroge jusqu'au 31 décembre 2026, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité des subventions accordées, dans le cadre de la démarche GERPLAN, par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-8-6-6 du 11 septembre 2020, aux communes de ODEREN (dossier n° GPL04410) et de LE BONHOMME (dossier n° GPL04409), d'un montant respectif de 11 222 € et 25 293 €,
 - Proroge jusqu'au 31 décembre 2026, pour les motifs indiqués en annexe 1 à la présente délibération, la durée de validité de la subvention d'un montant de 12 883 €, accordée à la commune de LINTHAL (dossier n° GPL04412) dans le cadre de la démarche GERPLAN par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-10-6-3 du 23 octobre 2020.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	11 277 €
P226	O002	P226E01	T05	(3011) 204-2041481-54	5 164 €
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	2 635 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	34 396 €
P226	O002	P226E02	T06	(2531) 65-657348-76	412 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Francis KLEITZ, Vice-Président de la Communauté de communes de la région de Guebwiller

Nicolas JANDER, Vice-Président au sein de la Communauté de communes Sundgau